

ROYAUME DU MAROC

**EXPLICATION DE VOTE FAITE PAR S. E. M. ABDELOUAHAB BELLOUKI, AMBASSADEUR
ET REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE L'OIAC, À LA 2^E
PARTIE DE LA VINGT CINQUIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES SUITE AU VOTE SUR LE PROJET DE DECISION
SUR LA SYRIE
(21-04-2021)**

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences, Chers collègues,**

Vu que c'est ma première prise de parole, je tiens de prime abord à vous féliciter sincèrement M. le Président pour votre brillante élection à la présidence de la vingt-cinquième session de la Conférence des États Parties et la manière sage et compétente avec laquelle vous dirigez nos travaux. Je saisi également cette occasion pour rendre un hommage solennel au Directeur général, l'Ambassadeur Fernando Arias, et au personnel du Secrétariat Technique, pour le travail qu'ils accomplissent avec professionnalisme et dévouement.

Ma délégation, tout en déplorant l'absence de consensus sur la question en discussion, a voté en faveur de ce projet de décision pour exprimer son attachement aux nobles idéaux et objectifs de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques et son soutien aux démarches constructives relatives à la mise en œuvre de la décision de juin 2018.

Le Maroc voudrait réitérer encore une fois son attachement au principe de consensus, lequel est clairement inscrit dans la Convention et énoncé pertinemment dans le règlement intérieur de la Conférence des États Parties. Les décisions consensuelles sont de nature à conforter et consolider l'élan de l'OIAC, dont l'action lui a valu la reconnaissance de la communauté internationale. En tant que pays membres de cette Organisation, nous avons le devoir et l'intérêt commun à préserver l'unité et l'efficacité de notre Organisation, en adoptant des politiques conjointes, inclusives et raisonnables, de nature à renforcer notre appartenance à l'OIAC.

Le Maroc, fidèle à son engagement ferme pour la lutte contre la prolifération des armes chimiques et l'avènement d'un monde réellement débarrassé de ces armes, réitère son attachement aux principes consacrés dans la lettre et l'esprit de la Convention. Mon pays déclare, avec force, sa ferme condamnation de l'emploi des armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison.

A ce titre, mon pays, en soutenant l'adoption de la décision de juin 2018, s'était inscrit dans une démarche constructive en apportant son appui aux efforts collectifs des États Parties aspirant à doter notre Organisation des outils d'enquête nécessaires afin d'accomplir sa mission, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention.

Ma délégation lance un appel sincère à la mise en place d'un dialogue constructif et apaisé et à la continuation de la coopération entre toutes les parties prenantes loin de toute confrontation politique. Nous espérons que la mise en œuvre de la décision adoptée aura lieu avec doigté, sérénité et professionnalisme.

Par ailleurs, mon pays note avec inquiétude le climat de division et de clivage qui prévaut lors de l'examen des questions d'intérêt pour la mise en œuvre efficiente de la Convention, ainsi que certaines questions de nature administrative. Cette tendance n'est pas de bon augure et pourra impacter négativement l'action et l'efficacité de notre Organisation.

Je vous remercie, M. le Président et chers collègues, pour votre aimable attention, et je demande à ce que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la présente Conférence.